



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N° 04/2025/SG/DAVC/PCC/UEMOA

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR APPUYER LA COUR DANS
L'AUDIT DE LA COMPTABILITE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES DES
ORGANES DE L'UEMOA AU 31 DECEMBRE 2025**

1. Contexte

Créée par le Traité modifié de l'UEMOA (article 38), la Cour des comptes est l'un des deux organes de contrôle juridictionnel de l'Union. Elle assure une mission de contrôle de l'ensemble des comptes des organes de l'UEMOA.

A ce titre, elle effectue des contrôles en vue de se prononcer sur la régularité et l'efficacité de l'utilisation des ressources communautaires et sur les résultats obtenus, au titre des projets et programmes, dans le cadre du processus d'intégration.

Dans ce sens, elle constitue un acteur privilégié de promotion de la bonne gouvernance, en ce qu'elle garantit la préservation de la transparence financière, dans la gestion des finances communautaires, et permet la mise en œuvre de l'obligation de rendre compte qui est un principe fondamental en matière de démocratie financière.

Au regard de ses compétences, la Cour des comptes assure trois (3) missions principales, à savoir : i) une mission de contrôle de la gestion financière des organes de l'UEMOA ; ii) une mission d'assistance à l'autorité budgétaire (Conseil des ministres) ; iii) une mission d'harmonisation des procédures et des normes communes de contrôle.

Pour réaliser ces missions, la Cour bénéficie d'un budget sous forme de dotation en vue du financement de ses activités. Au titre de l'exercice 2026, la Cour souhaite utiliser une partie de cette dotation pour recruter des expertises spécifiques pour l'appuyer dans la réalisation de ses activités en termes d'audits et contrôle, d'harmonisation des procédures et de renforcement de ses capacités organisationnelles.

A cet effet, et conformément aux règles et procédures de passation des marchés de l'Union, la Cour des comptes de l'UEMOA lance le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le recrutement d'un cabinet en vue de l'audit de la comptabilité des immobilisations des Organes de l'UEMOA au 31 décembre 2025.

2. Précisions utiles pour la mission

Les contrôles exercés par la Cour des comptes de l'UEMOA sur les immobilisations des Organes de l'UEMOA font part d'incertitudes récurrentes qui continuent d'affecter la fiabilité des valeurs des immobilisations en raison des faiblesses sur l'identification, la valorisation et la comptabilisation des immobilisations des Organes de l'UEMOA, ainsi que sur les procédures d'inventaire qui leur sont applicables et celles relatives à la constatation dans les comptes des dotations aux amortissements y afférentes.

En raison de ces incertitudes récurrentes, la Cour des comptes de l'UEMOA a retenu de procéder à un audit thématique sur la gestion et la comptabilité des immobilisations des Organes de l'UEMOA au 31 décembre 2025. Cet audit vise à examiner et évaluer la manière dont les Organes de l'UEMOA assurent le suivi, l'identification, la valorisation, la comptabilisation et l'amortissement des immobilisations dans les comptes annuels, ainsi que l'intégrité des informations relatives auxdites immobilisations.

La mission est prévue pour être exécutée avant la fin du troisième trimestre de l'année 2026. Elle se déroulera sur une période de trente-cinq (35) jours ouvrables répartis sur trois (3) mois.

3. Profils du cabinet d'études recherché

Les cabinets intéressés doivent justifier des capacités ci-après :

- **Capacités économiques et financières** : jouir d'une stabilité financière suffisante pour mener à bien les prestations proposées. A justifier par un document bancaire indiquant que le ratio de liquidité générale (actif à court terme par rapport au passif à court terme) est d'au moins 1 pour le dernier exercice clos ;
- **Capacités professionnelles** : justifier d'une expérience confirmée en matière d'audit de la gestion et de la comptabilité des immobilisations et être capable de mobiliser un personnel clé de haut niveau, disposant d'une expertise avérée en la matière. Le cabinet doit être inscrit dans l'Ordre des Experts comptables de l'un des Etats membres de l'UEMOA ;
- **Capacités techniques** : avoir fourni des services dans le cadre d'au moins trois (03) prestations similaires au cours des cinq derniers exercices clos (à justifier par au moins trois attestations de services faits).

4. Contenu et soumission des manifestations d'intérêt

- 4.1. Les manifestations d'intérêts en langue française, sous format papier A4, et fournies en un original et deux (2) copies peuvent être envoyées par la poste, ou déposées au Secrétariat de la Cour des comptes de l'UEMOA, sis à Place du Mémorial aux Héros Nationaux, Ouaga 2000, 01 BP 1790, Ouagadougou (BURKINA FASO) ;

- 4.2. L'enveloppe contenant la manifestation d'intérêt devra être scellée et portée visiblement la mention : « **AMI n°04 : manifestation d'intérêts pour le recrutement d'un cabinet d'études en vue de l'audit de la comptabilité des immobilisations corporelles des Organes de l'UEMOA au 31 décembre 2024** » ;
- 4.3. Les manifestations d'intérêt devront être envoyées au plus tard le **23 janvier 2026**, à 09 heures, heure locale. Le cachet de la poste faisant foi ;
- 4.4. Le dossier à manifestation d'intérêt devra comporter les informations et pièces ci- après :
 - 4.4.1. une lettre de manifestation d'intérêt adressée au Président de la Cour des Comptes de l'UEMOA mentionnant **le numéro de l'AMI et l'intitulé de la prestation** ;
 - 4.4.2. un document de présentation du cabinet d'études décrivant ses capacités économiques et financières, techniques et professionnelles telles que précisées au paragraphe 3 ;
 - 4.4.3. les références récentes et pertinentes relatives à l'exécution de missions similaires ;
 - 4.4.4. toutes autres informations ou documents permettant d'évaluer les capacités économique et financière, technique et professionnelle du Cabinet ;
 - 4.4.5. une adresse complète (Adresse physique, numéro de téléphone, boite postale, Email, etc.)
5. Pour tous renseignements, veuillez contacter :
 - **Monsieur Mahamane BAKO** ; Tél. : +226 25 37 43 24
Email : mbako@uemoa.int
 - **Monsieur Okamba Kodjo Ifènayé KASSIGNIN** ; Tél. : +226 25 37 45 39
Email : okikassignin@uemoa.int

Aux jours et heures suivants : **du lundi au vendredi, de 07h30 mn à 12h30 mn et de 13h30mn à 16h30mn.**

Fait à Ouagadougou, le 19 décembre 2025

Sègnon Yves Marie ADISSIN